
Discours des administrateurs du département du Maine-et-Loire, qui applaudissent à l'énergie de la Convention et jurent qu'ils combattront avec elle tous les ennemis de la République, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours des administrateurs du département du Maine-et-Loire, qui applaudissent à l'énergie de la Convention et jurent qu'ils combattront avec elle tous les ennemis de la République, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 362-363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29358_t1_0362_0000_9

Fichier pdf généré le 30/01/2023

a prises contre les coupables; nous la conjurons de nouveau de rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des ennemis de la République, pour le soutien de laquelle notre commune contribue toujours en recueillant journellement de son propre sol une portion de la foudre qui doit aider à les exterminer; nous jurons que notre serment de vivre libres ou de mourir ne sera pas vain (1).

e

L'ORATEUR de la Sté popul. de Quimper.

Citoyens représentants du peuple,

Avoir affermi la liberté en faisant tomber la tête du traître Capet et celle des députés conspirateurs, avoir retrempe le patriotisme des Français, avoir défendu la république naissante contre les efforts combinés des tyrans de l'Europe, de l'aristocratie, du royalisme, du fédéralisme et du fanatisme, avoir rétabli la félicité publique sur les ruines des abus qui désolaient la France et sur une Constitution dont la sublime simplicité a pour bases indestructibles la liberté et l'égalité, avoir détruit le monument gothique et barbare de nos lois pour y substituer un système de législation plus simple, plus digne du siècle de la raison et de la philosophie, avoir brisé les fers de ces malheureux dont les sueurs, les larmes et le sang arrosèrent si longtemps les plaines de l'Amérique, et que notre luxe et notre cupidité accablèrent pendant plusieurs siècles sous le joug du plus dur esclavage, tels sont vos droits à notre reconnaissance et à celle de la postérité; tels sont vos titres à l'admiration de l'Europe où va retentir de toutes parts le cri de la liberté dont vos décrets sages et énergiques leur communiquent chaque jour l'enthousiasme.

Continuez, braves Montagnards, continuez vos glorieux travaux, nous vous en conjurons au nom de l'humanité qui attend de vous la fin de ses maux, au nom de la patrie que vous seuls pouvez arracher aux dangers sans cesse renaissants dont l'entourent les méchants. N'abandonnez les rênes du gouvernement que lorsque nos armées triomphantes auront planté l'arbre de la liberté sur les débris des trônes renversés et auront éteint la tyrannie dans le sang du dernier des tyrans. Point de paix, point de trêve avec eux. Il faut qu'ils expient ce long enchaînement de malheurs par lesquels leur fatale ambition ravagea notre globe infortuné. Restez à votre poste jusqu'au moment où la République ne comptera dans son sein que des citoyens soumis à la volonté du peuple, où vous aurez coupé la dernière tête de l'hydre des préjugés auxquels l'ignorance asservit encore une foule de Français.

Grâces soient rendues à votre Comité de salut public de la découverte qu'il vient de faire d'une nouvelle trame contre la liberté. Secondez ses généreux efforts. Forts de la confiance du peuple qui a remis dans vos mains les foudres de la vengeance, forts de sa volonté dont vous êtes les organes, frappez, exterminerez les auteurs de ce complot, que leur mort prochaine fasse trembler les scélérats qui seraient tentés d'imiter leur audace, et qu'elle apprenne aux

(1) C 300, pl. 1056, p. 36. Signé FLEURY (présid.), LALIRE (secrét.), HACHETTE fils (secrét.).

tyrans que tous leurs efforts sont impuissants, que les Français veulent être libres et qu'ils ne transigeront jamais avec la tyrannie.

S'il était possible que les nouveaux conspirateurs eussent un parti assez puissant pour en imposer aux républicains de Paris, parlez, et les phalanges républicaines de tous les départements y accourront, persuadés que dans cette circonstance le fédéralisme sera une vertu (1).

f

L'ORATEUR de la Sté popul. de Mont-Marat.
Représentants,

Le cri de la liberté retentit plus fort que jamais au fond du cœur de tous les Français transformés pour la défendre en autant de cyclopes. La France toute entière ne forme plus qu'un vaste Etna. C'est la Montagne redoutable sur le sommet de laquelle vous siègez. Vous en êtes les Dieux vulcains chargés pour nous d'en diriger la foudre. Habitans de Mont-Marat, ci-devant Montmartre, nous vous apportons les prémices du tonnerre. C'est à vous qu'il appartient d'en sillonner les effets destructeurs. L'exemple terrible que vous venez de donner à l'univers étonné, en mettant sans pitié la barrière de l'éternité entre vous et les traîtres accrédités qui siegeoient au milieu de votre enceinte, doit désormais fermer la bouche aux malveillans. Oui, l'énergie que vous venez de déployer sauve la patrie, elle sauve le monde entier du joug de l'esclavage. Qu'ils tremblent donc les conspirateurs, nous n'avons plus rien à redouter de leurs trames, la justice éternelle est assise au milieu de nos représentants. C'est maintenant que nous pouvons, sans crainte, nous reposer sur vous du soin de nos hautes destinées. Impassibles comme l'être suprême, vous nous dirigerez, sans autres passions que celles de la justice.

Recevez-en d'avance nos remerciements, en attendant la gloire immortelle qui doit couronner vos pénibles travaux (2).

g

L'ORATEUR de la Sté popul. de Seyssel. Le Conseil général félicite la Convention nationale sur la découverte de la conjuration d'Hébert et de ses complices. Elle voue leur mémoire à l'exécration publique. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste et elle l'assure que les Citoyens qui la composent ne professent d'autres principes que ceux de la liberté, l'égalité de l'union la plus intime (3).

h

L'ORATEUR du départ^t du Maine-et-Loire.
Représentants,

Un horrible attentat étoit médité contre la souveraineté du peuple; le jour étoit marqué

(1) C 300, pl. 1056, p. 38. Signé VILLOT (présid.), DENIS (vice-présid.), S.M. BILLETTE (secrét.), MOUTGEAT (trésorier). La p. 37 est un résumé de cette adresse.

(2) C 298, pl. 1040, p. 19. Signé LEGENTIL (*Juge de paix*). Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1248; Débats, n° 571, p. 393.

(3) C 298, pl. 1040, p. 20.

pour consommer le crime, les poignards étoient distribués, c'en étoit fait de la liberté, on assassinait ses plus zélés défenseurs.

Vous avez détourné l'orage, la foudre ne doit frapper que les conspirateurs. Mais qu'ils périssent ces hommes atroces qui sous le masque du patriotisme égaraient les hommes de bonne foi, qui corrompoient l'esprit public, qui semoient la terreur dans nos départements, qui au milieu du peuple tramaient des complots contre lui et ne rougissaient pas de s'associer à leurs fureurs.

Qu'ils périssent, n'eussent-ils eu que la pensée de nous donner un maître. C'en est assez pour être punis de mort.

Représentans, la conspiration que vous venez de découvrir étend ses rameaux dans toute la République; les émissaires des traîtres sont dans nos armées, dans nos sociétés populaires, dans les administrations peut-être. Nous avons cette confiance en vous qu'ils n'échapperont point à la justice du peuple.

C'est surtout quand on veut attenter à la représentation nationale que les amis de la liberté doivent environner le Sénat, qu'ils doivent veiller pour leurs défenseurs.

Les administrateurs du département de Maine-et-Loire nouvellement épurés partagent vos dangers, applaudissent à votre énergie; ils vous jurent qu'ils combattront avec vous tous les ennemis de la République et que la probité et la vertu seront toujours parmi eux à l'ordre du jour (1).

41

La citoyenne femme Leteste, dont le mari est au service de la République, se présente à la barre: elle expose qu'elle est chargée d'un enfant, et dans la dernière misère; elle demande des secours.

Sa pétition convertie en motion par un membre [Ch. POTTIER], la Convention nationale décrète, que sur la présentation du présent décret, il sera payé par la trésorerie nationale à la citoyenne Leteste, la somme de 100 liv. à titre de secours provisoire, et ren-

(1) C 298, pl. 1040, p. 22. Daté du 2 germ. et signé LELERME-SAULNIER (*présid.*), DORGIGNÉ, TEXIER, BODINIER, F.M. CHAUVIN, LETOURNEAU (*secrét.*). Cette adresse était précédée de la lettre ci-après (p. 4) adressée aux repr. PÉRARD et TALOT: « Républicains, J'ai adressé le 2 courant au président de la Convention, l'adresse du département à la Convention nationale.

Une foule de félicitations lui ont été faites, elles lui ont été lues, mises au Bulletin, notre adresse n'a pas encore vu le jour.

Le département me charge de vous en témoigner sa douleur, il ignore si quelques malveillance n'a point éloigné de la Convention cette expression de son dévouement et des vœux qu'il forme pour que tous les ennemis de la souveraineté du peuple soient anéantis.

Je vous envoie copie de cette adresse, et je vous invite, Citoyens, à la soumettre au président de la Convention.

Le département perd le mérite d'avoir été des premiers à la féliciter, ce sacrifice est pénible pour des vrais et chauds amis de la Liberté. S. et F. Vive la Convention. »

LELERME-SAULNIER.

voie sa pétition au comité des secours publics (1).

42

Les administrateurs composant le directoire du district de Nancy, font passer à la Convention nationale deux états détaillés, l'un des effets confectionnés dans cette commune d'après l'invitation des représentans du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, l'autre de tous les dons patriotiques faits par les citoyens de la même commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Etat des effets confectionnés; 16 germ. II] (3).

Envoi du 18 ventôse		paire
Souliers	3 960
Bas	2 248
Guettes	13

Envoi du 13 germinal		paire
Souliers	1 896
Bas	de laine	874
	de fil et coton	101
Casques	de dragons	150
	d'Infanterie	150
Habits	1 ^{re} taille	245
	2 ^o taille	424
	3 ^o taille	331
Vestes	1 ^{re} taille	300
	2 ^o taille	450
	3 ^o taille	250
Culottes	1 ^{re} taille	500
	2 ^o taille	1 000
	3 ^o taille	500
Guettes	grises	81
	de draps	86

Depuis le 18 septembre dernier (vieux stile) jusqu'au 13 germinal, il a été confectionné et délivré aux armées 18 225 paires de souliers, outre 452 paires existantes au magasin du district le 13 germinal. Il vient d'être expédié pour l'armée de la Moselle 75 barils de cartouches à balle confectionnées dans ce district.

RENAUD, SAULNIER.

[Etat des effets confectionnés; 16 germ. II]

Chemises : 2 370; bas : 481 paires; guettes : 70 paires; bas de fil et coton : 337 paires; sac à manger l'avoine : 24; sac à peaux : 4; sac de toile : 1; sac de cuir à cartouche : 4; brides neuves avec leurs croupières : 7; sous-ventrières neuves : 7; porte-trait : 8; coussins sous-étrilliers : 6; fouets de postillon : 10; colliers neufs : 5; bricolles de pièces : 6; longues : 27; cordes à fourrage : 12; licols en corde : 20; épinglettes : 600; colliers mis en usage : 4; paires de traits : 20; paires de traits plus forts : 8; avaloirs : 2; dossiers : 2; licol vieux : 1; brides

(1) P.V., XXXV, 107. Décret n° 8723. Reproduit dans Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t); J. Perlet, n° 565; J. Sablier, n° 1248.

(2) P.V., XXXV, 107. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 298, pl. 1040, p. 11.